

## L'INSTITUT DES ACTUAIRES RENOUVELLE SA GOUVERNANCE ET CONFIRME SES ENGAGEMENTS AU SERVICE DE L'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Le Conseil d'administration de l'Institut des actuaires, renouvelé pour moitié lors de l'Assemblée générale du 30 mai 2024, a élu son Bureau le 4 juin 2024.

**Laurence BAUDUIN est réélue présidente de l'Institut des actuaires.**

Le Bureau est complété de Simon LE DILY (vice-président), Olivier LOPEZ (secrétaire général), Stéphanie FOATA (trésorière, réélue), Arnaud COHEN (adjoint à la présidence, réélu) et Alexandre PAYEN (adjoint à la présidence).

La décennie 2010-2020, marquée par des évolutions réglementaires, dont l'entrée en vigueur de Solvabilité II qui a consacré l'**importance de la fonction actuarielle** dans la gouvernance des entreprises d'assurance, s'était conclue par une accélération des **ruptures technologiques**, Data science en tête. Les **chocs** successifs – pandémie, taux bas voire négatifs, retour de la guerre sur le continent européen, etc. – observés depuis les années 2020, sur fond d'intensification des risques climatiques, géopolitiques, ou encore cyber, placent désormais les actuaires en position d'**experts et intervenants de référence sur un spectre élargi de risques liés à la durabilité** qui questionne les fondamentaux mêmes de l'assurance.

Face à la multiplication et à l'intrication des enjeux, l'**Institut des actuaires, association reconnue d'intérêt public**, confirme ses engagements pour **maintenir les expertises de la communauté actuarielle au service du bien commun**.

*« En veillant à l'excellence académique et professionnelle de ses membres, en soutenant la recherche, en favorisant l'interdisciplinarité, l'Institut des actuaires entend permettre à ses membres d'accompagner les transitions qui s'imposent dans un monde où l'incertitude ne doit pas conduire à une prise de décision erratique, rappelle Laurence Bauduin, sa Présidente. Les actuaires, parce qu'ils interviennent sur l'ensemble de la chaîne de valeur des entreprises de la Place, défendent l'intérêt général et le long terme, et savent mobiliser aussi bien des approches scientifiques de haut niveau qu'une forte capacité d'innovation, sont appelés à "éclairer les risques, tracer l'avenir" pour relever les défis du secteur assurantiel et financier. Ils y sont prêts. »*

Issus de toutes les générations et de tous les métiers et secteurs où s'exerce l'actuariat, les membres du Conseil d'administration poursuivront ces objectifs partagés, en s'appuyant sur les 50 Commissions et Groupes de travail de l'Institut des actuaires et sur son organisme de formation l'Institut du Risk Management.

Laurence BAUDUIN les remercie de leur confiance renouvelée, ainsi que les administrateurs sortants pour les travaux réalisés ces quatre dernières années, et particulièrement Philippe TALLEUX (vice-président), Yann QUERE (secrétaire général) et Kamel ASSAM (adjoint à la présidence) pour leur engagement au sein du Bureau.

Le Conseil d'administration de l'Institut des actuaires est désormais composé des 20 membres suivants (entre parenthèses leur année d'élection) :

- Laurence BAUDUIN (2022)
- Thomas BOUDINAUD (2022)
- Arnaud COHEN (2022)
- Marylène DE CUBBER (2024)
- Luca DE DOMINICIS (2022)
- David DUBOIS (2022)
- Stéphanie FOATA (2022)
- Valéry JOST (2024)
- Stella JOVET (2024)
- Simon LE DILY (2024)
- Sophie LE BERRE (2024)
- Olivier LOPEZ (2024)
- Anani OLYMPIO (2024)
- Alexandre PAYEN (2024)
- Catherine PIGEON (2022)
- Matthias PILLAUDIN (2024)
- Voahirana RANAIVOZANANY (2022)
- Maud THOMAS (2022)
- Ahmed Kader TRAORE (2022)
- Maud VANNIER (2024)

(biographies et photos sur demande)

#### **À propos de l'Institut des actuaires :**

Les actuaires sont les professionnels de l'évaluation, de la modélisation et de la gestion des risques dans leurs dimensions économique, financière, assurantielle et sociale. Plus de 5200 d'entre eux, en France, sont membres de l'Institut des actuaires. L'Institut des actuaires est l'organisme professionnel des actuaires en France, où il organise et représente la profession depuis plus de 130 ans. Il est le garant de l'exercice d'un actuariat de qualité, respectueux des normes et de la déontologie, au service de l'intérêt général. Membre de l'Association actuarielle internationale (AAI) et de l'Association actuarielle européenne (AAE), il s'emploie à améliorer la reconnaissance et la réputation de la profession actuarielle en France et dans le monde. L'exigence et la responsabilité de l'Institut s'accroissent avec la multiplication des risques et l'évolution des textes prudentiels, qui placent l'actuaire au cœur des enjeux économiques, financiers et sociétaux au sein des entreprises et des organisations où ils exercent.

#### **Contacts :**

[morgane.dujardin@institutdesactuaires.fr](mailto:morgane.dujardin@institutdesactuaires.fr)

[asboulard@kokoro-expression.com](mailto:asboulard@kokoro-expression.com)

